

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 11 décembre 2023

Nombre de membres du
Bureau : 35

En exercice : 35
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : 28

OBJET

**Délibération
2023_12_11_14B Accord de
confidentialité avec
l'association AURA-EE :**

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois,

Le onze décembre,

À quatorze heures et trente minutes,

se sont réunis à Montrond-les-Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le quatre décembre deux mille vingt-trois.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI,
Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis
CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN,
Gilles PERRONNET, Didier PICARD, Didier PONCET, Daniel
PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON,
Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Martial FAUCHET	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christin THIVANT
- Mandant : Xavier VILLARD	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marie-Gabrielle PFISTER, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Serge RAULT.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT le contentieux initié par le SIEL TE Loire en 2020 portant sur la contrefaçon et concurrence déloyale de son outil « Prosper » par AURA-EE à la suite du développement de son propre outil « TerriStory » est en cours devant le tribunal judiciaire de LYON, procédure enrôlée sous le RG n° 20/05825.

CONSIDERANT que le SIEL et AURA-EE ont considéré qu'il était pertinent d'identifier une offre commune à proposer aux collectivités qui permette de valoriser la complémentarité des deux outils.

CONSIDERANT que dans cette dynamique, le SIEL a souhaité proposer à AURA-EE un accord de confidentialité qui permette :

- D'une part, de trouver une issue amiable au contentieux qui les oppose devant le tribunal judiciaire de LYON enregistré sous le numéro RG n° 20/05825, et
- D'autre part, de définir et s'accorder sur les conditions de la convergence des outils Prosper et TerriStory dans le cadre conventionnel évoqué.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE la conclusion de l'accord de confidentialité à intervenir avec AURA-EE ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer l'accord de confidentialité et toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 11 décembre 2023
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente


Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.